



Comment révoquer un syndic?

Par **mariedoudou**, le **10/05/2016** à **15:14**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en Savoie (et présidente du conseil syndical) dans une résidence de 15 appartements.

Nous sommes mécontents des services de notre syndic qui ne remplit pas ses tâches et nous souhaitons le révoquer et passer en mode syndic bénévole.

J'ai fait passer un sondage parmi les propriétaires; il est en cours; les réponses doivent me parvenir au plus tard le 15 mai.

Ce que je ne maîtrise pas bien, ce sont les démarches à faire ensuite en respectant les délais légaux. La future AG est programmée le 19/08 et la durée du contrat de syndic est de 14 mois et expirera le 30/09/2016.

Je vous soumetts donc ma requête de renseignements et compte sur vous pour m'éclairer.

Vous remerciant d'avance, je vous adresse mes meilleures salutations.

MA Godel

Par **HOODIA**, le **12/05/2016** à **06:30**

Bonjour,

Le vote doit laisser le syndic en fonction jusqu'au 30/09/16 .

Mettre dans les temps par LR/AR la résolution d'un syndic Bénévole en remplacement.